



Rupture de baille cause d'un enfant en cour

Par **fafa**, le **21/06/2012** à **19:31**

Bonjour, J'ai besoin de votre aide

Voilà , il y a environs 5 mois que je suis locataire dans une maison , et mon propriétaire m' avais bien fait comprendre qu'il refusait les enfants.

Cela dit il ya maintenant 4 moi que je suis enceinte (accidentellement) par respect envers mon proprietaire je lui es signaler ma grossesse et depuis il nous menace de ne pas renouveler le baille a cause de la naissance de notre enfant .

J'aimerais bien savoir comment faire , qu'elles sont nos droit envers ces propos , merci d'avance .

Par **cocotte1003**, le **21/06/2012** à **23:14**

Bonjour, cette clause n'étant pas légale si vous avez un bail non meublé, vous ne risquez strictement rien, cordialement